



## **COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 13 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 Juin 2014, à 20h30, sous la présidence de Mr Patrick BOUILLON, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf MM de GRAMMONT, excusé de dernière minute, n'ayant pu donner pouvoir à temps.

Secrétaire de Séance : Mlle Alix LECOMTE.

Le Conseil adopte le P.V. de la réunion du 24 Avril dernier pour lequel le Budget Primitif Principal 2014 a été voté à l'équilibre à 226 000 € pour la section Fonctionnement et à 73 000 € pour la Section Investissement, et le Budget primitif d'assainissement à 4 700 € en fonctionnement et à 4 400 € en investissement. La liste des subventions a été validée pour un montant total de 2 000 €, de même que le maintien des taux d'imposition 2014 à leur valeur de 2013. La liste de propositions pour la commission des Impôts a été aussi validée ainsi que celle des membres extérieurs à la Commission du CCAS. Les Délégations de responsabilité et de périmètres ont été définis aux trois adjoints et un certain nombre d'études de projets d'investissements programmés pour décision éventuelle lors des prochains Conseil Municipaux.

**- Vote pour la signature d'un projet de titularisation de Amandine BONIN en tant qu'ATSEM :**

Amandine BONIN terminant son dernier contrat aidé le 12 Septembre 2014 prochain. Le Maire a présenté une étude de la masse salariale communale, incluant une hypothèse de titularisation définitive de cette dernière en Septembre 2015, après une période légale obligatoire d'observation de 12 mois en tant que stagiaire.

A terme Amandine BONIN remplacera fin 2017 en tant qu'ATSEM titulaire, Christine NEVERS qui fera valoir ses droits à la retraite.

Après constat des projections de coûts engendrés par une telle décision sur le budget communal des 6 à 12 prochaines années, les Conseillers Municipaux présents ont voté à l'unanimité pour une proposition de contrat de titularisation d'Amandine BONIN pour un horaire de 21/35<sup>ième</sup> soit 903 € bruts non compris les heures complémentaires de garderie du soir pour un maximum de 32 heures par mois, soit 1 239 Brut max mensuel ou 1 007 € net mensuels)

Un arrêté sera rédigé dans ce sens prochainement par le MAIRE et Amandine BONIN, à la demande de quelques-uns des Conseillers Municipaux ne la connaissant pas, sera présentée en personne au Conseil Municipal réuni lors de sa prochaine réunion de Juillet.

**- Vote pour le Rénovation des locaux de la Cantine**

Les entreprises GIRARON et PICHARD ont été contactées pour dresser un devis de rénovation des peintures de la cantine, ainsi que la cage d'escalier d'accès et éventuellement l'aménagement d'un local d'archive au grenier. L'entreprise VELU a répondu pour la partie revêtement de sol pour un montant de 1 934 € environ.

L'idée de l'aménagement du local d'archive a été abandonnée pour cette année car jugée comme non prioritaire en 2014. Le Devis de l'entreprise PICHARD a été accepté pour un montant d'environ 7 494 €, ainsi que celui de l'entreprise VELU.

Les tables et bancs de ladite cantine seront également changés à neuf pour remplacer le mobilier actuel vétuste, qui avait été acquis d'occasion auprès d'autres écoles locales cédantes. Les Sociétés VEDIF et DELAGRAVE ont été contacté et le devis de l'Entreprise DELAGRAVE a été accepté pour un montant d'environ 2 253 € HT.

L'investissement total pour l'espace CANTINE sera donc de 11 681 € HT ou 12 849 TTC prévus à la section Investissement du budget primitif 2014.

#### **- Vote pour l'Aménagement du Secrétariat de la Mairie**

Les entreprises LAMURE et GENETIER ont été contactées pour dresser un devis pour la mise à disposition du secrétariat de Mairie d'un double mur de rayonnages en bois pour permettre une gestion et classement documentaires et archives plus efficaces. Le Devis de l'Entreprise GENETIER a été accepté pour un montant de 4 280 € HT pour une installation jugée plus complète. Les travaux devront s'opérer pendant les grandes vacances scolaires 2014.

Un devis demandé à l'entreprise GENETIER pour la construction d'une grande table des conseils et de mariage d'un montant de 1 980 € HT a été étudié, mais la décision d'investissement table a été repoussée au budget 2015 pour permettre de tenir l'objectif de l'enveloppe 2014 du projet qui avait été limitée à 5 000 € sur ce projet.

Un appel préfectoral pour la constitution de dossier de subvention DETR a été émis début 2014 pour permettre de solder une enveloppe de subvention non dépensée. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la constitution d'un dossier de subvention DETR auprès de la Préfecture pour l'ensemble des travaux Cantine et Secrétariat et espérer récupérer un pourcentage du montant des travaux sous forme de subvention à hauteur de 40% de l'enveloppe de travaux.

Le dossier comportera en plus les devis EMORINE établis pour la rénovation de toiture et gouttières des bâtiments municipaux de l'école pour un montant de 12 534 € prévus en 2015 ou 2016. Le dossier complet pour un montant global de 32 400 € environs sera envoyé dans le courant de la fin du mois de Juin ou au début du mois de Juillet 2014 à la Sous-Préfecture de Charolles, coordonné et préparé par Catherine ZAMBELLI.

#### **- Vote pour l'Equipement de l'Ecole Maternelle**

La Directrice de l'Ecole Maternelle, Mme MELINE ayant émis un besoin de 5 tables et 5 chaises d'écoliers supplémentaires pour couvrir l'effectif de Cours Préparatoire de la Rentrée 2014-15, Le CM a décidé de voter un investissement de 450 € environs auxquels ont été rajoutés 420 € pour remplacer 10 Matelas de sieste à neuf pour les petits de classes maternelles (non prévus au Budget Primitif de 2014 en Section Investissement mais couverts pas d'autres dépenses non réalisées)

#### **- Point sur la Station d'Épuration d'Orcilly**

Une première -et courte réunion- de commission dédiée a eu lieu le 11 Juin à laquelle ont assistés Bernadette BUISSON, Pierre CHAMBREUIL, Joseph BERNIGAUD et Guillaume VACHON. Le but de cette réunion était de faire l'inventaire des études qui avaient pu être menées dans le passé pour la rénovation/remplacement de la Station actuelle qui date de 1982.

Le consensus s'est vite fait autour de la mise en place d'une étude à mener par un Bureau d'Etude à définir, sur les 2 ou 3 prochaines années, pour un projet d'une éventuelle rénovation globale de la station et son déplacement vers le bas d'Orcilly avec filtre roseaux en sortie, et qui capterait plus de Maisons, dans le haut et dans le bas d'Orcilly. Le Maire réunira après les vacances d'Été 2014 une deuxième réunion sur le sujet après avoir contacté des Bureaux d'Etudes susceptibles de prendre en charge les études nécessaires.

#### **- Commission Voirie**

Une réunion de la Commission VOIRIE est programmée pour le 28 Juin 2014 à 9h, où il sera effectué un audit des voies communales pour planifier la nature et le montant des travaux à réaliser dans les prochains mois.

#### **- Point sur les Activités de la Communauté de Communes du Charolais**

Compte tenu de l'horaire, le sujet moins urgent sera repris à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

## **- Point sur les Activités du Syndicat Mixte du Pays Charolais**

Compte tenu de l'horaire, le sujet moins urgent sera repris à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

## **- Questions diverses**

Le Maire informe de la concertation en cours avec les Jeunes de Lugny pour la création d'une association les réunissant afin de leur permettre de mettre en place des actions collectives au sein de la commune pour financer des projets à leur destination ou autre.

Le Maire informe que pour répondre à une suggestion initiale formulée par les Jeunes de Lugny, il a décidé de l'installation d'une réception satellite et de l'achat d'un TV écran plat de 100 cm dans la Salle Saint-Martin, afin de permettre à la population de pouvoir se rassembler à l'envi autour des Matches de la Coupe du Monde de Football au Brésil. L'investissement non prévu au Budget 2014 s'élève à 860 € auquel s'ajouteront les frais SACEM de l'ordre de 200 €.

Au-delà de la compétition de Football, la TV restera à la Salle à la disposition des élèves du Catéchisme ou des associations. La TV est enfermée et cadenassée dans le placard haut de l'armoire de la Salle. La dépense d'investissement n'ont prévue initialement dans le Budget 2014 sera couverte par certaines dépenses qui ne seront pas réalisées en 2014.

Le Maire informe également de la constitution et réalisation par ses soins de 16 feuilles au format A0 (1.2m x 0.8m) représentant le cadastre mis à jour de la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES en 2014. Le coût d'impression porté au compte principal section de fonctionnement a été de moins de 80 € pour les 16 feuilles.

Le Maire informe également de la signature d'un devis de 500 € HT pour 15 prises de vues aériennes détaillées et documentées auprès du prestataire, de tous les hameaux de la commune pour mettre les clichés à disposition des habitants au travers du Site Internet de la Commune. Les Prises de vues seront présentées dans le Bulletin Municipal de la fin d'année de la Commune. Le coût sera porté au compte principal section de fonctionnement.

Le Maire informe enfin de la décision de la Municipalité de Charolles de percevoir un droit d'entrée à la Piscine pour les élèves des écoles hors de Charolles et qu'à ce titre il a pris la décision conjointe avec le Maire de Saint-Julien de faire prendre en charge par le Municipalité le surcoût de cette décision pour l'année 2014 pour les enfants de LUGNY qui fréquentent la Piscine de Charolles avec les Classes primaires du RPI de St-Julien. La décision pour les années suivantes sera étudiée en fin d'année 2014 en concertation avec le Conseil Municipal, la Municipalité de St-Julien et le Conseil d'Ecole de la RPI.

Rappel est fait aussi des frais actuellement engagés à la section fonctionnement et investissement du compte assainissement suite à la mise hors service d'un deuxième moteur de la microcentrale de la salle communale (après celui de l'école) ainsi que de la décision de vidange urgente des boues de la fosse septique de la petite Salle Saint-Martin ayant nécessité l'intervention d'une mini pelle de la Société BARRAUD de Changy et celui du Camion vidange de la Société BV vidange de Dyo.

Compte-rendu verbal bref et succinct est fait sur la réunion du comité d'Electrification par V.E. PACAUD et C. GRIFFON.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal ordinaire est fixée au vendredi 18 JUILLET à 20 h 30.  
- une réunion du CM extraordinaire aura lieu le Vendredi 20 JUIN à 20h30 pour effectuer le vote des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales de Septembre 2014

- La séance est levée à 23 h 05.